

mois suivants, afin qu'il soit au courant du montant engagé. Je devrais peut-être ajouter que les commandes de matériel doivent être passées longtemps à l'avance.

Le sénateur MACDONALD: Je le sais, mais j'en suis sur le point que ce bill autorise les dépenses énoncées à l'alinéa a), en sus de celles qui sont mentionnées aux alinéas b) et c).

M. ROSEVEAR: C'est exact, sauf que l'alinéa c) s'applique aux contrats et non aux dépenses.

Le sénateur EULER: Le total s'élève à un demi-milliard de dollars.

M. ROSEVEAR: Vous noterez que le bill fixe plus loins une limite à notre pouvoir demprunt. Nos dépenses prévues pour l'année sont énumérées. Il s'agit des dépenses que nous pouvons être appelés à faire; en réalité elles ne sont jamais aussi élevées que les prévisions, car certaines commandes ne sont pas exécutées, et ainsi de suite.

L'article 4 du bill fixe une limite de 307 millions à notre pouvoir d'emprunt. Ce chiffre est inscrit à la note explicative avec tous les détails. Vous y verrez, par exemple, que les travaux inachevés s'élèvent à 28 millions, qui sont déduits des 330 millions. Nous ajoutons ensuite l'autorisation de financement intérimaire des six premiers mois de 1959, puis nous déduisons \$85,130,000 et 44 millions, soit un total de \$129,130,000 pour la dépréciation. Cette déduction est fondée sur le fait que des provisions pour dépréciation étant disponibles pour le financement des dépenses d'établissement, nous n'avons pas à demander cet argent au Parlement.

Le sénateur MACDONALD: Mais vous demandez l'autorisation de contracter des engagements qui s'élèvent à 330 millions, plus 134 millions, plus 110 millions, soit au grand total de 574 millions.

M. ROSEVEAR: C'est exact.

M. GORDON: Je constate que vous avez tous en main le document intitulé "Budget des dépenses d'établissement". A la page 1, le sommaire de ces dépenses indique clairement les détails.

En résumé, les propositions nouvelles de dépenses d'établissement pour l'année 1958 s'élèvent au total de quelque 377 millions compris sous les différents titres. Une autre colonne indique les entreprises inachevées, mais qui ont été déjà autorisées par le Parlement. Il s'agit en quelque sorte de sommes à voter de nouveau. Le grand total des dépenses d'établissement envisagées s'élève donc à \$545,596,000. Ce chiffre représente notre budget global de l'année 1958.

Les dépenses en espèces que nous anticipons et qui devront être financées s'élèvent à \$302,623,000. Il nous faudra obtenir cette somme d'une source ou d'une autre au cours de l'année.

Le sénateur EULER: Mais vous pouvez contracter des engagements qui dépasseront cette somme?

M. GORDON: Oui, nous prévoyons des engagements au montant de \$545,596,000. Ces engagements sont présentement à divers stades. Quelques-uns n'ont pas encore été pris, d'autres sont en cours d'exécution, mais tous sont autorisés par ce budget. Nous estimons qu'il nous faudra obtenir \$302,623,000 en espèces. De cette somme, il faut defalquer l'argent provenant de nos propres ressources, c'est-à-dire des accumulations de dépréciation, de \$85,130,000 et de 44 millions indiquées ici, soit 129 millions.

Le sénateur EULER: Vous faudra-t-il obtenir quelque autre autorisation pour cette dépense de 545 millions?

M. GORDON: Oui. Le chiffre de 545 millions représente le coût total des projets inclus dans le budget des dépenses d'établissement de l'année courante, mais nous ne demandons que l'autorisation de dépenser 302.6 millions de